

Zeitschrift:	Entretiens sur l'Antiquité classique
Herausgeber:	Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique
Band:	46 (2000)
Artikel:	Les acteurs secondaires dans la Révolution Romaine de R. Syme
Autor:	Demougin, Ségolène
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-660668

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III

SÉGOLÈNE DEMOUGIN

LES ACTEURS SECONDAIRES DANS LA RÉVOLUTION ROMAINE DE R. SYME

Vouloir parler des acteurs secondaires dans la *Révolution Romaine* de R. Syme semble relever de la gageure. En effet, il suffit de se reporter à l'introduction de l'ouvrage, pour saisir les intentions de l'auteur: “Emphasis is laid, however, not upon the personnality and acts of Augustus, but upon his adherents and partisans. The composition of the oligarchy of government therefore emerges as the dominant theme of political history, as the binding link between the Republic and the Empire”¹. Se réclamant de “the supreme example and guidance of Münzer”², R. Syme privilégie donc les acteurs dominants, ou qu'il considère comme dominants, de cette période d'abord sombre, puis faste de l'histoire de la Rome antique³. Ce faisant, et donc plus attentif aux données sociales qui, dans ce contexte, conditionnent la compréhension de l'évolution politique, R. Syme semblait rompre avec ‘l'histoire-batailles’, en honneur à la fin du XIX^{ème} siècle. En réalité, et dès qu'on s'y attache, on se rend bien compte que cette nouvelle conception historique n'est pas si éloignée de l'ancienne; car elle décrit et circonscrit toujours les élites agissantes, même si elle prend beaucoup plus en compte d'autres facteurs, comme leur composition, leur

¹ *RR*, p.VII.

² *RR*, p.VIII.

³ Par convention, nous entendons par “période révolutionnaire” ou “révolution romaine” la période que R. Syme a choisi d'étudier.

recrutement, leurs alliances, leurs clientèles, leur renouvellement — et même leur effacement, comme cela apparaît dans l'un des ultimes chapitres de l'ouvrage, un chapitre désenchanté⁴. Le grand livre de R. Syme avait été préparé par toute une série de travaux préliminaires⁵, et son retentissement fut immense; il entraîna dans son sillage, sans atteindre à son génie, d'autres études, fondées sur de fines enquêtes prosopographiques, dont l'un des achèvements fut le livre d'Erich Gruen, qui se consacra à la génération qui précéda la 'Révolution Romaine', de la suprématie de Sulla au passage du Rubicon⁶. Depuis quelques années, l'étude du personnel politique du Triumvirat, surtout dans ses débuts, est revenue à la mode: on citera ici les ouvrages de P. Grattarola, d'U. Gotter, ou de U. Ortmann⁷. Comme on le sait, à la fin de sa vie, R. Syme s'est à nouveau attaché à ces élites augustéennes, avec son *Augustan Aristocracy*⁸, où il pouvait, à nouveau, marquer à la fois la permanence et le renouvellement de la *nobilitas*, appelée à soutenir le nouveau régime, qu'elle le subisse ou qu'elle lui doive son émergence.

Cependant, R. Syme n'a jamais caché son parti-pris nobiliaire: de toute évidence, ses préférences allaient à l'ancienne aristocratie, celle qui avait mené le jeu politique jusqu'après Sulla, et jusqu'à l'affrontement entre César et Pompée. Mais le pouvoir de l'ancienne classe dirigeante ne put se maintenir; il fut non seulement oblitéré, mais aussi confisqué, après bien des convulsions, par un seul personnage; il était promis à la

⁴ *RR*, chap. XXXII, "The Doom of the *nobiles*".

⁵ Voir la bibliographie rassemblée dans *Roman Papers* II (Oxford 1979), 855-6.

⁶ E. GRUEN, *The Last Generation of the Roman Republic* (Berkeley 1974). Cet ouvrage se présente implicitement comme le prédecesseur dans le temps de celui de R. Syme.

⁷ Cf. P. GRATTAROLA, *I Cesariani dalle idì di marzo alla costituzione del secondo triumvirato* (Torino 1990); U. GOTTER, *Der Diktator ist tot! Politik in Rom zwischen den Iden des März und der Begründung des zweiten Triumvirats* (Stuttgart 1996); U. ORTMANN, *Cicero, Brutus und Oktavian. Republikaner und Cesarianer. Ihr gegenseitiges Verhältnis im Kriegsjahr 44/43* (Bonn 1998).

⁸ R. SYME, *The Augustan Aristocracy* (Oxford 1986).

disparition. Le gouvernement oligarchique avait ses vertus, vertus que le prince semble avoir fait tomber dans les oubliettes de l'histoire. La réalité du pouvoir lui appartenait désormais, alors qu'il avait su faire la part des choses, puisque "yet the old framework and categories subsist: a monarchy rules through an oligarchy"⁹, oligarchie à la double composition: nouveaux venus dans l'aristocratie augustéenne, et représentants des *nobiles* d'antan. Cette situation amena naturellement R. Syme à exprimer des jugements assez sévères sur les effets de la 'révolution': "In the Revolution... Italy and the non-political orders in society triumphed over Rome and the Roman aristocracy"¹⁰. Pour l'historien de la 'Révolution Romaine', la vraie crise commence avec la constitution d'un parti pompéien et d'un parti césarien, destinés à se combattre. C'est à ce moment qu'intervinrent ces 'classes sociales' privées de participation à la vie politique, c'est-à-dire, entre autres, la plèbe romaine, et sans doute une partie de l'ordre équestre. De même, toute la période est placée par R. Syme sous le signe de la revanche de l'Italie, jadis asservie par Rome, et dont la conquête du droit de cité complet se fit en plusieurs temps, au cours du I^{er} s. av. J.-C.

C'est la raison pour laquelle j'ai pensé m'attacher, pour ces Entretiens, à ces acteurs secondaires sans lesquels la Révolution Romaine n'aurait pu se produire, même s'ils n'apparaissent pas dans les premiers rôles sur la scène de l'histoire, rôles dévolus à ces 'grands hommes', qui pour R. Syme, font les événements, orientent et conduisent le destin national. Ce ne sont cependant pas de simples figurants: sans leur assentiment, leurs interventions, leurs choix, leur existence enfin, qu'auraient pu faire les leaders? Parmi eux, il fallait faire un choix; c'est la raison pour laquelle j'ai sélectionné deux groupes, étroitement unis, puisqu'issus l'un de l'autre: tout d'abord la plèbe, prise dans son ensemble, et d'abord dans ses composantes romaines; ensuite, les soldats, issus de cette plèbe, mais qui s'en distinguent par la

⁹ RR, 8.

¹⁰ RR, 8.

carrière qu'ils ont choisie ou subie, surtout dans les affrontements du début et de la fin du Triumvirat. Ils viennent du milieu italien, ce milieu italien, qui, comme je l'a rappelé plus haut, serait, pour R. Syme, l'un des vainqueurs de la 'Révolution Romaine'. Il faut d'autant plus lui rendre justice que le livre de R. Syme, en dépit des avertissements de l'auteur, a été reçu comme l'ouvrage fondamental expliquant les ressorts et les dessous de l'émergence tourmentée du principat augustéen.

Cependant, en énonçant clairement son but, — "and Roman History, Republican or Imperial, is the history of the governing class"¹¹ — R. Syme précisait aussi pour ses lecteurs, ses méthodes de recherche et de présentation: "I have been driven to make a bold decision in the interests of brevity and clearness — to quote as much of possible of the ancient evidence, to refer but seldom to modern authorities, and to state controversial opinions quite nakedly, without hedging and without the support of elaborate argumentation"¹². On sait par ailleurs qu'il s'en tiendra, dans ses ouvrages prosopographiques ultérieurs, à ce parti-pris méthodologique. Or, c'est justement le recours — essentiel — aux sources antiques qui peut infléchir ou gauchir le récit. On laissera de côté les sources documentaires, particulièrement épigraphiques, avec leurs caractères spécifiques et leurs difficultés d'interprétation. Le choix résolu de R. Syme entraîne aussi d'autres conséquences: suivre donc les récits des auteurs anciens, qu'ils relèvent du genre historique ou d'autres genres littéraires, mais privilégier certaines versions, sans toujours l'annoncer au lecteur; adopter dans certains cas leurs préjugés, mais aussi laisser dans l'ombre tel ou tel épisode, où le rôle principal ne serait pas à attribuer aux élites politiques, comme on le verra par la suite. En fait, il faut se demander si, par sa démarche même, R. Syme n'a pas voulu ignorer ou mettre de côté ceux qui avaient permis l'accomplissement de la *Roman Revolution*, et dont la qualité ou le statut les excluaient des rangs de l'aristocratie.

¹¹ *RR*, 7.

¹² *RR*, p.VIII.

I. Populus et plebs

Officiellement, durant toute la période ‘révolutionnaire’, il n’y a ni effacement, ni disparition de l’entité constituée par le sénat et le peuple romain, *senatus populusque Romanus*, et elle apparaît tout à fait régulièrement dans les *Res gestae*, par exemple pour la désignation de Gaius et Lucius César au consulat dans leur quinzième année¹³. Certes, on peut disserter à l’infini sur la composition et les buts réels du ‘testament’ d’Auguste¹⁴, expression d’une vérité officielle et sur lequel R. Syme ne s’est pas étendu; il n’est pas intéressant de constater qu’il fait référence à l’organisation traditionnelle du peuple romain.

Mais, rappel de la situation antérieure et brillante de l’oligarchie sénatoriale, la séquence faisant allusion au sénat et au peuple romain ne se manifeste pas souvent dans les analyses de R. Syme; l’érudition y est revenue par la suite. En revanche, les allusions sont plus fréquentes au *populus*, compris comme force politique, et appelé ainsi à prendre des décisions, c’est-à-dire essentiellement à voter, ou à faire pencher la balance en faveur de l’un ou l’autre des leaders ‘révolutionnaires’, avant de se rallier officiellement à un seul d’entre eux, et de suivre ses résolutions et ses décisions. Là aussi, on fera la comparaison avec les *Res gestae*, où le *populus* seul est censé intervenir dans un moment critique et crucial de l’année 43, après la mort glorieuse d’Hirtius et de Pansa sur le champ de bataille, pour désigner Octavien *triumuir rei publicae constituendae*¹⁵. Comme on le sait, la création et l’installation du Triumvirat ne furent ni aussi rapides, ni aussi faciles que le disent les *Res gestae*¹⁶; mais,

¹³ *Res gestae* 14,1: *Filios meos... Gaium et Lucium Caesares honoris mei causa senatus populusque Romanus annum quintum et decimum agentis consules designauit.*

¹⁴ *RR*, 523.

¹⁵ *Res gestae* 1,4.

¹⁶ Voir dans *RR*, les chapitres XIII, “The Second March on Rome”, et XIV, “The Proscriptions”.

au mépris de la réalité, la fiction constitutionnelle l'emporta, avec l'intervention et l'adhésion d'un *populus Romanus*, supposé prendre ses décisions dans la plus grande liberté.

Par contraste, et peut-être parce qu'il s'agissait d'une création relativement récente, la trinité *senatus, equester ordo, populusque Romanus*, qui commence à s'imposer à l'époque des Gracques, d'après le témoignage de Pline l'Ancien¹⁷, et qui reste très présente au I^{er} siècle, n'a pas souvent retenu l'attention de R. Syme: en effet, ce nouvel élément ne venait pas vraiment perturber l'ordre oligarchique respecté par les aristocrates romains traditionnels. Là encore, on pourra observer que la triple définition de la communauté romaine revient aussi sous la plume d'Auguste¹⁸, mais dans le contexte religieux de la collation du titre de père de la patrie. Bien entendu, il ne s'agit que du rappel d'une situation acquise, mais qui ne correspondait plus à l'exercice d'un véritable pouvoir.

Comme on vient de le voir, les appellations traditionnelles de la collectivité civique reviennent plus ou moins fréquemment dans les développements de R. Syme, ce qui pose problème, puisque sans l'appui de la plèbe, les leaders, révolutionnaires ou pas, se trouvaient paralysés et sans moyens d'action; mais il en est une partie qui va nous retenir plus longtemps: en effet, comment a-t-on considéré la plèbe, comprise d'abord comme la *plebs Romana*¹⁹, depuis la *Roman Revolution*? R. Syme lui-même a varié dans ses jugements sur l'intervention de la plèbe dans le jeu politique, et on lui a reproché de surestimer le rôle de la *plebs Romana*. Dans les premiers chapitres de la *Roman Revolution*, il n'est guère question de la *plebs*, somme toute honorable, mais de la populace, face, avec sa versatilité, sa brutalité et sa vénalité, aux compétiteurs du pouvoir suprême, quels que soient leurs motifs par ailleurs, les Républicains, les Césariens, les Antoniens, et les autres. Il n'y a plus là de place

¹⁷ Plin. *NH* 33,34.

¹⁸ *Res gestae* 35,1: *Tertium decimum consulatum cum gerebam, senatus et equester ordo populusque Romanus uniuersus appellauit me patrem patriae.*

¹⁹ *Res gestae* 15,1.

pour le peuple romain, mais pour ses pires éléments. Quelques exemples: c'est la populace qui interrompt les funérailles de Pompeius Strabo, père de Pompée²⁰; les manifestations, à la mort de Clodius tué par Milon, sont aussi le fait de la populace²¹. Il est particulièrement intéressant de voir comment R. Syme décrit les funérailles de César, traitées assez différemment par les sources antiques, funérailles publiques décrétées par le sénat, mais que va perturber la plèbe, fortement émue, en plus de son affliction, par l'oraison funèbre prononcée par Antoine: d'une part, c'est la foule qui improvise un bûcher pour César; mais c'est la populace qui dresse un autel et une colonne dans le forum en l'honneur du dictateur assassiné²². Aucune de nos sources antiques n'émet un tel jugement de valeur sur le peuple agissant sous l'empire de la plus vive des émotions. Que l'on se reporte à Plutarque, Appien, Dion Cassius, ou Suétone, les termes employés ne comportent pas de pareilles connotations. En effet, Suétone parle de la *turba circumstantium*²³ — sans autre commentaire —, qui entasse tout ce qui lui tombe sous la main pour édifier le bûcher funèbre, après le discours d'Antoine, puis de la *plebs* qui parcourt la ville à la recherche des assassins²⁴, en massacrant au passage un innocent, Heluius Cinna, avant de faire édifier l'autel et la colonne dont nous venons de parler.

Quant à Plutarque, il rappelle que, le 16 mars, le δῆμος écouta en silence le discours de Brutus²⁵, et qu'en revanche, après la lecture du testament de César, qui n'avait pas oublié les simples citoyens romains, c'est la plèbe, τὸ πλῆθος, qui se chargea d'édifier le bûcher funéraire et de brûler le corps du dictateur²⁶. On fera des remarques identiques en ce qui concerne les récits d'Appien, ou de Dion Cassius. Appien, dont on sait qu'il

²⁰ *RR*, 28.

²¹ *RR*, 39.

²² *RR*, 99.

²³ Suet. *Aug.* 84,6.

²⁴ 85,1.

²⁵ Plut. *Caes.* 67,7.

²⁶ 68,1.

nous décrit le premier état de ce qui devait devenir le cérémonial des funérailles impériales, avec la pompe funèbre de Sulla²⁷, est bien plus prolix que Suétone; mais pour lui, c'est le δῆμος tout entier qui s'enflamme²⁸. Dion Cassius réagit de même: dans ces circonstances, c'est le δῆμος qui prend l'initiative de brûler sur le forum le corps du dictateur assassiné²⁹. Or, il y a ici un problème de terminologie qui se pose et avait déjà été évoqué par G. Vrind³⁰, qui relevait que Dion ne fait jamais la confusion entre δῆμος, πλῆθος ou ὅμιλος³¹.

Le balancement entre le δῆμος et le πλῆθος se retrouve ailleurs, par exemple chez Nicolas de Damas³². R. Syme a choisi la version la plus défavorable à l'émotion populaire, et a même passé sous silence les manifestations et les troubles qui suivirent la crémation de César, et qui amenèrent les libérateurs à fuir Rome, où ils ne se sentaient plus en sécurité, et où ils ne remirent plus les pieds.

Ce parti-pris de R. Syme se retrouve dans toute l'histoire du Triumvirat, chaque fois que la plèbe romaine entre en scène. Dans une conception purement aristocratique de l'histoire de Rome, à un tournant majeur de son évolution, il n'était évidemment pas possible de considérer que la population de la capitale pût parfois avoir, dans des circonstances très précises et limitées, un rôle certain. Les manifestations populaires sont donc rapidement décrites, car au fond elles ne constituent qu'un épiphénomène. On arrive aux mêmes constatations en analysant l'interprétation de R. Syme pour d'autres épisodes où, dans une époque troublée, ne manquent ni les incidents, ni les affrontements à Rome même, où la plèbe intervient avec

²⁷ App. *B Civ.* 1,106,496-500.

²⁸ App. *B Civ.* 2,20,146, cf. 147 et 148.

²⁹ Dio Cass. 44,50,1.

³⁰ G. VRIND, *De Cassii Dionis vocabulis quae ad ius publicum pertinent* (Den Haag 1923).

³¹ G. VRIND, *De Cassii Dionis* (cit. n.30), 8. M.-L. FREYBURGER-GALLAND, *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius* (Paris 1997), 84-89, n'a pas assez insisté sur ces différences dans l'œuvre de Dion.

³² *FGrHist* 90 F 130 (XVII-XVIII).

vigueur et violence. Je me bornerai ici à un seul exemple: en 40, après la guerre de Pérouse et le traité de Brindisi, alors que la pénurie frappait l'Italie et particulièrement la ville de Rome, des mesures fiscales extraordinaires furent prises par les triumvirs, comme ils l'avaient déjà fait en 43 pour soutenir la guerre contre les Républicains. La taxation des esclaves et le prélèvement d'une taxe sur les héritages³³ engendrèrent une grave agitation populaire à Rome même. A cet égard, le récit d'Appien est fort clair: le δῆμος s'ameute contre les édits triumviraux; Octavien croit pouvoir apaiser les émeutiers en venant leur parler, accompagné de ses amis; mais il doit affronter les réactions hostiles et les jets de pierre. Antoine alors dénoue, avec sang-froid, la situation en faisant intervenir une partie des soldats qui l'avaient accompagné et qui, brutalement, après qu'Octavien a été mis en sûreté, répriment le soulèvement populaire. Certes, il est légitime de s'interroger sur le statut exact de ces révoltés d'un jour. C'est probablement le même incident qui a provoqué une allusion de Dion Cassius³⁴; mais ici les protagonistes, hors Octavien et Antoine, sont simplement dénommés οἱ δὲ ἐν τῇ Πόμπη³⁵, expression trop vague pour être décryptée dans le contexte qui est le nôtre, bien que l'historien évoque les raisons qui ont provoqué la furieuse colère des Romains, qui vont jusqu'à renverser les statues des deux triumvirs: blocage des côtes par la flotte de Sex. Pompée, pénurie alimentaire, surcharge fiscale et création de nouvelles taxes. On se trouve là encore dans l'une de ces situations révolutionnaires, où tout aurait pu basculer, et où au calme d'Octavien s'oppose la violence d'Antoine, mais qui constraint les triumvirs à chercher un terrain d'entente avec le fils du grand Pompée. Mais elle n'a mérité que deux lignes dans la *Roman Revolution*: “Unpopular taxes, high prices and the shortage of food provoked serious riots... The plebs clamoured for bread and peace... They constrained the Caesarian leaders to open negotiations with

³³ App. *B Civ.* 5,67,282.

³⁴ Dio Cass. 48,31,5-6.

³⁵ Dio Cass. 48,31,1.

Pompeius”³⁶. R. Syme a choisi de suivre ici les assertions de Dion Cassius, pour lequel l’incident provoqua la nécessité de l’entente entre Octavien, Antoine et Sex. Pompée, mais il ne s’intéresse ni au recrutement ni aux motifs des révoltés, regroupés sous l’appellation commode de plèbe, qui revient plus loin, en tant que soutien de Sex. Pompée: “the Roman plebs might riot in his honour — it was only from hatred of Caesar’s heir”³⁷. Par contraste avec l’attitude de R. Syme, il faut évoquer des analyses postérieures, très différentes dans leur esprit, et même dans leur idéologie. Ainsi, en premier lieu, on se reportera au livre de N.A. Maschkin³⁸, qui veut “die Wege der marxistischen Lösung einiger Probleme zu entwerfen”³⁹. Son interprétation des deux épisodes que je viens d’isoler diffère naturellement de celle de R. Syme, alors qu’ils se sont donnés, au fond, la même tâche: tenter d’expliquer la constitution et le fonctionnement du pouvoir augustéen, même si le premier, qui n’ignorait pas l’ouvrage de R. Syme, ouvre son exposé par une étude du césarisme romain. En ce qui concerne les funérailles de César, N.A. Maschkin met l’accent sur le fait qu’Antoine et ses partisans n’avaient pas pensé que le soulèvement des ‘masses populaires’ hostiles aux membres du sénat allait menacer non seulement les sénateurs, mais aussi tous les propriétaires d’esclaves⁴⁰. Au motif politique invoqué par R. Syme se substitue donc une explication de type économico-social, qui n’étonne pas chez un auteur à la rigoureuse orthodoxie marxiste. Mais il n’explicite pas plus la composition de ces ‘masses populaires’.

Quant aux émeutes de 40, N.A. Maschkin suit fidèlement le récit d’Appien, les attribuant aux levées fiscales des triumvirs, ainsi qu’à la pénurie des approvisionnements. Mais ici, il se

³⁶ *RR*, 221.

³⁷ *RR*, 228.

³⁸ N.A. MASCHKIN, *Zwischen Republik und Kaiserreich. Ursprung und Charakter des augusteischen Prinzipats* (Leipzig 1954).

³⁹ MASCHKIN, *Republik* (cit. n.38), 8.

⁴⁰ *Ibid.*, 125.

contente de décrire “la foule déchaînée”, à la réaction “spontanée”⁴¹. En revanche, il n’ignore pas le sentiment⁴² de la population de Rome et de l’Italie à la conclusion de la Paix de Misène (ou de Pouzsoles) et l’accueil triomphal fait à Antoine et Octavien qui retournaient à Rome par voie de terre⁴³. Mais les deux triumvirs entrèrent dans la Ville de nuit, redoutant les injures⁴⁴, alors que, pour une fois, la population de Rome s’apprêtait à réservé un accueil triomphal aux signataires d’une paix qu’on espérait définitive. Preuve s’il en est que la *plebs Romana* pouvait encore prétendre jouer un rôle politique.

Après le marxiste orthodoxe, je passerai à un historien, marxiste aussi à ses débuts, Z. Yavetz⁴⁵, et qui eut des discussions fécondes avec R. Syme. Tentant de comprendre les événements du 17 mars 44, où il retrouve l’intervention “des masses”⁴⁶, il commence par y voir “la foule surexcitée des indigents et des esclaves”. Il est légitime de douter de la valeur de l’expression, car elle est empruntée à une lettre bien connue de Cicéron à Atticus, où le vieux consulaire, peu satisfait de la tournure prise par les événements⁴⁷, décrit, à sa manière, les funérailles de César⁴⁸.

⁴¹ *Ibid.*, 248.

⁴² App. B *Civ.* 5,74,314.

⁴³ MASCHKIN, *Republik* (cit. n.38), 249.

⁴⁴ App. B *Civ.* 5,74,315.

⁴⁵ Z. YAVETZ, *Plebs and Princeps* (Oxford 1969); j’ai utilisé ici la traduction française, *La plèbe et le prince, foule et vie politique sous le Haut-Empire romain* (Paris 1984) qui a repris le texte original, à quelques modifications minimes près et augmenté d’une bibliographie nouvelle. On ne sera peut-être pas d’accord avec le pessimisme de l’auteur qui, analysant dans son Avant-propos (14) les interprétations divergentes sur l’intervention de la foule lors de la séance du sénat du 17 mars 44, deux jours après le meurtre de César, confesse: “La vérité, nous ne la connaissons pas”.

⁴⁶ YAVETZ, *Plèbe* (cit. n.45), 103.

⁴⁷ Att. 14,10,1: *At ille (Caesar) etiam in foro combustus laudatusque miserabiliter seruique et egentes in tecta nostra cum facibus inmissi.*

⁴⁸ De même, il faut prendre avec précaution le passage des *Philippiques* 2,91, où Cicéron reproche à Antoine d’avoir lancé *impetus perditorum hominum et ex maxima parte seruorum.. in nostras domos*, en faisant la part de la vigueur polémique de l’orateur.

Mais Z. Yavetz revient sur son propos plus loin, en reconnaissant qu'il reste impossible d'identifier les composantes de la foule pleurant César⁴⁹. Au fond, il conserve la même position quand il discute de l'émeute de 40, dont Antoine vint à bout en recourant au moyen classique de l'intervention des troupes, mais il n'en retient d'abord que la cause qui semblait toucher le plus la population urbaine, la quasi-cessation de tout approvisionnement de l'Italie et surtout de Rome, due à Sex. Pompée. Il s'agirait donc en fait des conséquences d'une situation politique créant une grave crise de subsistance, alors qu'Appien met en avant aussi des raisons fiscales, touchant les possédants. Pour E. Gabba⁵⁰, il s'agirait plutôt de l'agitation des possédants — dont certains appartenaient à la plèbe — pour ces raisons fiscales, plutôt qu'une révolte de la faim de la plèbe romaine, éprouvée par la disette. Rassemblement d'"une foule famélique" et "soulèvement de toute la plèbe" se conjuguent⁵¹. On peut effectivement compléter ainsi la version du soulèvement populaire présentée par R. Syme.

Celui-ci n'a pas suffisamment insisté sur le fait que c'est la pression populaire qui, au fond, contraignit Octavien et Antoine à conclure le traité de Misène⁵². Toute tentative de compréhension de ces épisodes de l'histoire du triumvirat doit tenir compte non seulement des décisions et des manœuvres des leaders, et des membres des ordres les plus élevés, mais aussi de la volonté du peuple, même manipulé, qui parvient parfois à ses buts, comme on en trouverait d'autres exemples dans une histoire plus contemporaine. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que l'ouvrage lui-même — jusqu'à son titre de *Roman Revolution* — ne se faisait pas faute, implicitement et explicitement dans le titre de ses chapitres, de se référer à la réalité de l'Europe contemporaine et à certains des régimes politiques qui s'y étaient établis.

⁴⁹ YAVETZ, *Plèbe* (cit. n.45), 104.

⁵⁰ Voir le commentaire d'E. GABBA, dans son édition du livre V d'Appien (Firenze 1970), p.114.

⁵¹ YAVETZ, *Plèbe* (cit. n.45), 52.

⁵² App. B Civ. 5,67,283; YAVETZ, *Plèbe* (cit. n.45), 125.

Au cours de l'exposé de R. Syme, un subtil changement s'opère cependant dans la présentation de la plèbe, comme dans celle du peuple, à partir du moment où, Sex. Pompée ayant disparu de la scène de l'histoire, l'affrontement se dessine et se prépare entre Octavien et Antoine. A cet égard, on voit réapparaître le Sénat et le Peuple en 31, quand il s'agit d'obtenir leur adhésion dans la lutte finale⁵³, et en particulier le peuple susceptible d'accorder un soutien — qui n'était pas seulement moral — aux entreprises d'Octavien. La propagande augustéenne devait exalter l'union sacrée, à Actium, de "Caesar's heir with the Senate and the People of Rome"⁵⁴; mais R. Syme ne s'en laissait pas conter: il suffit, à cet égard, de relire son jugement désabusé sur cette décisive périple militaire, adopté par d'autres, sans oublier l'opposition larvée d'une partie du peuple italien, penchant plutôt pour Antoine⁵⁵.

Ensuite, peuple et plèbe redeviennent fréquentables, sans qu'aucun jugement de valeur, ou de type moral, ne soit porté sur eux; ils sont rétablis dans leur rôle de partenaires du régime imposé désormais par celui qui va devenir Auguste. Peut-être faut-il déceler ici l'influence de la pratique de l'œuvre de Dion Cassius⁵⁶. Le peuple, quand il est cité, est considéré comme le *populus Romanus* dans toute sa majesté. Il est ainsi tout à fait

⁵³ RR, 282-283.

⁵⁴ RR, 297.

⁵⁵ YAVETZ, *Plèbe* (cit. n.45), 129-130.

⁵⁶ Depuis l'œuvre classique de F. MILLAR, *A Study of Cassius Dio* (Oxford 1964), l'érudition s'est à nouveau intéressée aux livres augustéens de l'historien du III^e siècle: on pourra citer, par exemple, en ne cherchant pas l'exhaustivité, H.A. ANDERSEN, *Cassius Dio und die Begründung des Prinzipats* (Berlin 1938) = *Studies in Cassius Dio and Herodian* (New York 1975), 9-66; B. MANUWALD, *Cassius Dio und Augustus* (Wiesbaden 1979) et le volume intitulé *Between Republic and Empire. Interpretations of Augustus and his Principate*, ed. by K.A. RAAFLAUB and M. TOHER (Berkeley-Los Angeles-Oxford 1990), avec l'article de Z. YAVETZ, "The Personnality of Augustus: Reflections on Syme's *Roman Revolution*", 21-41. Pour les commentaires des livres triumviraux et augustéens de Dion Cassius, voir M. REINHOLD, *From Republic to Principate. An Historical Commentary on Cassius Dio's Roman History, Books 49-52 (36-29 B.C.)* (Atlanta 1988); J.W. RICH (Ed.), *Cassius Dio. The Augustan Settlement (Roman History 53-55.9)* (Warminster 1990); E. NOÈ, *Commento storico a Cassio Dione LIII* (Como 1994).

symptomatique que, dans le chapitre intitulé “The Cabinet”, R. Syme commence sa réflexion en rappelant qu’Auguste “had frequent resort to the People for the passing of his laws”; il est vrai aussi que l'affirmation est aussitôt nuancée par la constatation “but the practice of comitial legislation soon decays”⁵⁷; c'est donc un jugement sévère sur la constitution d'un régime que nous dirions ‘technocratique’, où l'apparence seule de la participation du peuple souverain est sauvegardée. Mais il est vrai aussi que cette décadence s'observe dans tous les domaines qui relèvent du gouvernement, comme, par exemple, les affaires étrangères⁵⁸ ou la pérennité du système gouvernemental⁵⁹. De même, la restauration ou la restitution du rôle électoral au peuple entre dans le jeu des rapports réciproques entre *princeps* et *populus*: “To the People Augustus restored freedom of election. Fed by the bounty and flattered by the magnificence of their champion, the plebs of Rome knew how they were expected to use that freedom”⁶⁰. Pourtant, on peut douter de la réalité de cette liberté elle-même dans le processus électoral: il suffit de rappeler le passage bien connu de Suétone⁶¹, montrant Auguste assistant aux comices et sollicitant les voix en faveur de ses candidats. Dans ce domaine, la découverte et la publication en 1947 de la *Tabula Hebana*, et les nombreuses publications qu'elles ont entraînées, puis celle de la *Tabula Siarensis*⁶² ont bien montré l'ambiguïté de la restauration du processus électoral ‘traditionnel’: la création de nouvelles centuriæ électorales en l'honneur des jeunes héritiers défunts d'Auguste affirme d'une part le rôle du *populus Romanus*, mais ce dernier est naturellement restreint aux sénateurs et chevaliers de trente-trois tribus.

⁵⁷ *RR*, 406.

⁵⁸ *RR*, 412.

⁵⁹ *RR*, 405.

⁶⁰ *RR*, 370.

⁶¹ Suet. *Aug.* 56,2.

⁶² On trouvera la bibliographie sur la *Tabula Hebana* jusqu'en 1984 dans le chapitre de mon ouvrage, *L'ordre équestre sous les Julio-Claudiens* (Rome 1988) intitulé “Comitia”, 392-431. A partir de cette date, on se reportera à *Roman Statutes*, ed. by M.H. CRAWFORD (London 1996), I 507-544.

Au fond, c'est un constat d'échec qu'établit R. Syme, dont les conceptions ont été suivies: le peuple romain ne cesse pas de jouer un rôle officiel, qui dissimule mal que la réalité du pouvoir lui a échappé définitivement; ne lui avait-elle pas échappé déjà bien avant la mort de César? Mais la fiction demeure, et, comme nous l'avons déjà vu, elle est soigneusement entretenue par les *Res gestae*.

Quant à la plèbe, elle n'est plus cette foule interlope et indisciplinée avec laquelle les triumvirs devaient compter, et dont les manifestations représentaient un danger pour les nouveaux maîtres et pouvaient infléchir leur politique. L'attitude de R. Syme reste plus réservée à son égard, d'autant plus qu'il est toujours tenté par l'assimilation facile entre la plèbe et le prolétariat, voire la populace — surtout, bien entendu, la plèbe romaine. Ainsi, en décryptant la composition du "Parti d'Auguste", l'historien des débuts du principat insiste sur le rôle du prolétariat italien: "Excited by the ambition of military demagogues, the claims of the armed proletariat of Italy menaced and shattered the Roman Republic"⁶³, même s'il doit bien reconnaître que la plèbe avec les chevaliers et les vétérans "had won the War of Actium"⁶⁴. Cette plèbe, apparue comme l'un des fermes soutiens d'Octavien contre Marc Antoine, a trouvé en la personne d'Auguste son patron et est devenue l'un des appuis de la monarchie⁶⁵; avec d'autres personnes de la famille impériale, elle eut des rapports privilégiés, par exemple avec Germanicus, adopté en 4 ap. J.-C.; d'ailleurs ces liens privilégiés sont considérés avant tout comme des liens personnels. Mais elle fut écartée des pactes et des accords qui ont formé et fortifié le régime augustéen: accord de 27 av. J.-C. entre le sénat et le prince, obtention de l'*imperium proconsule maius* et de la *tribunicia potestas* complète en 23 av. J.-C., règlements successoraux successifs devant assurer la pérennité du nouveau système... Elle ne constitue pas un véritable partenaire pour le

⁶³ *RR*, 352.

⁶⁴ *RR*, 368.

⁶⁵ *RR*, 455.

souverain, à qui elle semble tout acquise, et dont elle reçoit, en échange et pour seulement une partie d'entre elle, le privilège frumentaire⁶⁶. Donc, elle ne présenterait guère d'intérêt pour l'historien, attaché à une vision élitiste de l'histoire.

Pourtant, il ne faudrait pas croire à la passivité totale de la plèbe. Il lui est arrivé, durant le long règne d'Auguste, de manifester parfois sa mauvaise humeur "against the moral code"⁶⁷. Et pour R. Syme, elle se réabilite lorsqu'elle s'en prend, non pas à Auguste lui-même, mais aux profiteurs du régime, dont la figure emblématique, dans ce contexte, reste celle de M. Titius⁶⁸, le consul de 31, dont la carrière est assez typique des temps troublés que connut la République: ancien proscrit, ancien pompéien, ancien antonien, rallié à Octavien dont il fut l'un des généraux à Actium, et surtout assassin de Sex. Pompée, de sa propre initiative, ou celle de son oncle Plancus, ou sur l'ordre d'Antoine. Présidant les jeux au théâtre de Pompée, *execratione populi spectaculo quod praebebat pelleretur*⁶⁹, il en fut chassé par le peuple; mais cet incident se passa dans un temps où le nouveau régime ne s'était pas encore établi, et avant la domestication finale et acceptée de la plèbe⁷⁰.

A partir du moment où la plèbe s'est ralliée au nouveau maître, elle n'apparaît même plus comme un élément, somme toute négligeable, dans le jeu politique qui se noue entre le prince et le sénat. Cependant R. Syme a considéré que, bien avant l'avènement officiel du principat, le peuple, y compris la

⁶⁶ Sur la constitution de la plèbe frumentaire, voir C. VIRLOUVET, *Tessera frumentaria. Les procédures de la distribution du blé public à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire* (Rome 1995).

⁶⁷ RR, 478. R. SYME considère aussi que les manifestations populaires de 3 ap. J.-C., réclamant le retour de Julie, exilée à Pandateria en 2 av. J.-C., sont dues à la plèbe de Rome. Or Dio Cass. 55,13,1, parle des pressions du δῆμος.

⁶⁸ RE VI A 2 (1937), s.v. "Titius", col.1559 sqq., n° 18 (R. HANSLIK).

⁶⁹ Vell.Pat. 2,79,5.

⁷⁰ On peut noter au passage l'un des aspects de la méthode suivie par R. Syme: un traitement synthétique dès qu'il aborde le principat, qui fait fi de l'enchaînement chronologique, puisque l'allusion à M. Titius vient après la mention des manifestations populaires en faveur du rappel de Julie (voir n.67). La situation de la plèbe, à ce moment-là, avait bien changé.

plèbe, n'exerçait déjà plus son rôle et était déjà disqualifié. Il faut nuancer ce jugement sévère, surtout pour la période triumvirale, mais aussi pour l'époque augustéenne⁷¹.

II. Milites

Issue de la plèbe, au moins pour la troupe et son encadrement subalterne, l'armée est un facteur fondamental dans la lutte pour le pouvoir, puis dans la constitution du nouveau régime, avant d'en devenir l'un des plus fermes soutiens. Ce fut d'ailleurs au prix d'une transformation complète de sa nature: d'armée civique, recrutée parmi les citoyens romains, flanqués de troupes auxiliaires formées de périgrins, elle passa au statut d'armée professionnelle même si elle était toujours levée, pour la partie légionnaire, parmi les citoyens. C'est à ce titre qu'elle ne constitue plus seulement le peuple en armes, mais qu'elle devient un corps constitué, comme le sont le sénat, l'ordre équestre, le peuple. L'évolution, sur ce point, est faite à la fin du règne d'Auguste: qu'il suffise de rappeler ici le récit que fait Tacite⁷² de la prestation du serment à Tibère lors de son avènement, "oath... renewing the allegiance sworn long ago to Octavianus before Actium. This was the essence of the Principate"⁷³: après les deux consuls, jurèrent le préfet des cohortes prétoriennes et le préfet de l'annone; puis *senatus milesque et populus*. On pourra évoquer aussi, dans le même esprit, après la disparition de Germanicus, les remerciements officiels adressés par le sénat à l'ordre équestre, à la plèbe (urbaine, représentant toute la *plebs Romana*), et aux soldats⁷⁴. Il est aussi inutile de rappeler que la question militaire, c'est-à-dire l'intervention des

⁷¹ Voir les appréciations d'H. GALSTERER, "Syme's Roman Revolution after Fifty Years", in *Between Republic* (cit. n.56), 13.

⁷² Tac. *Ann.* 1,7,1-2.

⁷³ *RR*, 438.

⁷⁴ Se reporter au *SC de Cn. Pisone patre*, édité par W. ECK, A. CABALLOS, F. FERNÁNDEZ (München 1996); rappelons que cet ouvrage est dédié à R. Syme.

forces armées dans le jeu politique, et le reclassement des vétérans reste primordiale dans l'histoire tourmentée de la fin de la République: on observe d'une part la constitution d'armées détournées de leur fonction véritable, servir l'Etat, pour ne servir que des ambitions particulières, et d'autre part les exigences de soldats fatigués de leur long service et attendant du même chef les avantages matériels qu'ils estimaient leur être dus. En réalité, cette question militaire⁷⁵ reste l'un des facteurs fondamentaux qui ont provoqué la révolution romaine⁷⁶; mais elle s'est posée bien avant que César ne s'emparât du pouvoir. Il est patent que R. Syme a porté d'abord un jugement extrêmement défavorable sur ces armées, pompéienne et césarienne d'abord, et surtout sur les vétérans. Je citerai un passage qui me semble tout à fait symptomatique de sa position sur la composition du parti césarien: "for the rest, elderly survivors, nonentities, neutrals or renegades"⁷⁷. Le ton est ainsi donné. Notre historien ne nourrissait pas non plus beaucoup d'illusions sur les armées levées soit par les (futurs) triumvirs, soit par les Républicains: à cet égard le passage qu'il consacre à l'armée de D. Brutus et de Plancus, qui font leur jonction en juin 43, en est tout à fait éclairant⁷⁸, tout comme son analyse de l'attitude des soldats durant cette même année, eux qui ne désiraient pas vraiment combattre, au grand dam des politiciens⁷⁹. D'ailleurs, c'est bien en cela que l'analyse de R. Syme se heurte à une autre réalité: les interventions et les pressions ainsi que les menaces exercées par les soldats et les vétérans, qui entravent les desseins des

⁷⁵ Voir à cet égard le reproche — justifié — fait à R. Syme par A. MOMIGLIANO, dans son compte rendu, in *JRS* 30 (1940), 75-80 = *Secondo Contributo alla storia degli studi classici* (Roma 1960), 407-416 = *Augustus*, hrsg. von W. SCHMITTHENNER (Darmstadt 1969), 140-152; voir surtout p.147 de la version allemande: "Wir müssen deshalb in Erinnerung rufen, dass die römische Monarchie nicht von Männern geschaffen wurde, über den man Artikel in der RE schreiben kann, sondern von unbekannten Leuten, von Italikern oder Provinzialen, deren Name Legion ist".

⁷⁶ Cf. les remarques d'H. GALSTERER, *Between Republik* (cit. n.71), 14.

⁷⁷ *RR*, 69.

⁷⁸ *RR*, 179.

⁷⁹ *RR*, 180.

hommes politiques de tout bord, puis des triumvirs. Les armées viennent ainsi perturber les alliances politiques. Elles sont beaucoup plus dangereuses pour l'ordre qui est en train de s'établir, que la plèbe urbaine ou que les peuples d'Italie, car elles détiennent la puissance des armes et sont susceptibles, ou même capables, de la mettre au service de qui lui plaît. Mais depuis la publication du livre de R. Syme, leur histoire a suscité de nombreuses études⁸⁰.

Pour ne prendre qu'un exemple, après Philippi, Octavien reçut la charge difficile d'aller installer les vétérans⁸¹ en Italie, et de confisquer des terres à cet effet. Nous possédons, grâce à Appien⁸², un récit circonstancié des difficultés engendrées par cette redistribution de la propriété foncière: d'une part le refus des dix-huit cités soumises à la colonisation, manifesté par des démonstrations publiques à Rome, en compagnie d'autres Italiens qui se croyaient menacés; d'autre part l'arrogance des soldats, soutenus en sous-main par L. Antonius et Fulvie, exigeant leur dû, et plus que leur dû, et n'hésitant pas à en découdre, par des rixes sanglantes, avec les civils. Ils voulaient même s'en prendre à Octavien, qui était exposé en première ligne et faillit lui-même être écharpé par la troupe. Octavien fut ainsi contraint de céder aux réclamations des vétérans. Appien fait d'ailleurs un commentaire sévère sur la conduite des soldats,

⁸⁰ Pour l'histoire de l'armée triumvirale puis augustéenne (en dehors des études consacrées aux unités elles-mêmes), on citera les recherches de W.C.G. SCHMITTHENNER, *The Armies of the Triumviral Period. A Study of the Origins of the Roman Imperial Army*, thèse inédite (Oxford 1958); ID., "Politik und Armee in der späten römischen Republik", in *Hist. Zeitschrift* 190 (1960), 1-17; E. GABBA, *Esercito e società nella tarda repubblica romana* (Firenze 1973); K. RAAFLAUB, "The Political Significance of Augustus' Military Reforms", in *Papers presented to the International Congress of Roman Frontier Studies*, Oxford 1979 (Oxford 1980), 1005-1025; L. KEPPIE, *The Making of the Roman Army. From Republic to Empire* (London 1984); J.B. CAMPBELL, *The Emperor and the Roman Army, 31 BC-AD 235* (Oxford 1984); P.A. BRUNT, *Italian Manpower* (Oxford 1987). Il convient aussi de rappeler toute l'œuvre de D.B. SADDINGTON, voir note 120.

⁸¹ On citera surtout ici, après les travaux d'E. GABBA, le livre de L. KEPPIE, *Colonisation and Veteran Settlement in Italy, 47-14 A.D.* (London 1983).

⁸² *B Civ.* 5,12,45-50; 5,13,51-4.

exemple de l'indiscipline qui caractérise cette difficile époque⁸³, et qui trouve son origine dans le recrutement même de forces militaires, enrôlées pour servir des intérêts particuliers, et non la patrie; leurs chefs ne pouvaient conserver leur commandement qu'avec des dons de toutes sortes, et non en vertu d'un pouvoir légal. C'est très exactement la position adoptée par R. Syme pour juger de l'influence des militaires pendant le Triumvirat. Pourtant, il note aussi un changement progressif, après le douleureux épisode de la guerre de Pérouse, dans la situation d'Octavien, désormais "strong in the support of the plebs and the veterans"⁸⁴, mais dans ce couple, le second élément reste prépondérant.

On le voit bien dans l'élimination de Lépide, ayant suivi de peu celle de Sex. Pompée, réduit à fuir en Orient et à lever des troupes privées, pour finir misérablement. Après la victoire de Nauloche, Lépide voulut s'affirmer, fort des troupes légionnaires qu'il avait réunies pour l'expédition de Sicile et enjoignit Octave de quitter l'île; mais Octavien, instruit par ses expériences précédentes, sut se rallier les troupes de Lépide. Ici, plus qu'au récit circonstancié d'Appien⁸⁵, R. Syme, qui ne s'étend pas symptomatiquement sur la mutinerie de Sicile, a privilégié la notation de Velleius Paterculus, assurant que le nom seul de César lui avait ouvert les portes du camp de Lépide, et jugé que "once again the voice of armed men was heard, clamorous for peace, and once again the plea of averting Roman blood-shed recoiled upon Lepidus"⁸⁶. Mais il a aussi rapidement passé sur une péripétie qui montrait assez la fragilité de la position du général face à la contestation. Octavien eut à faire face, après la reddition de Lépide, à une mutinerie de ses propres troupes, exigeant le congé et les mêmes récompenses que les combattants de Philippes. Les exigences des soldats ne se satisfirent pas des propositions du triumvir, en particulier des *tauuai*

⁸³ *B Civ.* 5,17,68-71.

⁸⁴ *RR*, 221.

⁸⁵ *B Civ.* 5,123-126,509-524.

⁸⁶ *RR*, 232.

qu'il leur offrait; c'est là que le tribun Ofilius, devenu le porte-parole de l'armée d'Octavien grossie de celle de Lépide, répliqua au triumvir que les soldats n'avaient pas besoin de hochets d'enfant, mais de terres et d'argent⁸⁷. Cette réclamation n'était pas neuve: elle était le leit-motiv de la soldatesque depuis Marius⁸⁸. Dans les circonstances présentes, les revendications de la troupe auraient pu entraîner des conséquences graves, en particulier la disparition de l'un des deux maîtres de la République, puisqu'il n'en restait que deux après l'élimination de Lépide. La chance⁸⁹ servit encore une fois l'héritier de César. C'est aussi l'une des dernières fois où il eut à faire face à une révolte militaire; les dernières secousses sérieuses éclatèrent quand le régime était fermement établi. En tout cas, la leçon avait porté: en effet, après la décisive rencontre contre Antoine à Actium, Octavien incorpora les soldats du vaincu parmi ses propres troupes, mais renvoya en Italie ceux, de quelque côté qu'ils se fussent trouvés, qui avaient passé l'âge de la conscription, sans rien leur donner, et dispersa le reste: Dion Cassius explique cette décision par l'expérience de l'affaire sicilienne⁹⁰, et la peur légitime de la mutinerie. Ceci n'empêcha pas les soldats renvoyés en Italie de commencer à s'agiter et Octavien fut contraint de rentrer rapidement en Italie, à Brindes, où il convoqua les vétérans et apaisa les révoltés⁹¹ par des distributions de terres qui n'oublièrent pas les anciens soldats d'Antoine⁹². L'épisode est trop brièvement signalé par R. Syme, pour lequel il ne constitue qu'une péripétie. Pourtant, c'est l'ultime manifestation qui clôt l'histoire agitée des armées triumvirales. En

⁸⁷ App. *B Civ.* 5,128-129,528-537, surtout 128,531.

⁸⁸ Voir surtout GABBA, *Esercito* (cit. n.80), 1-47; BRUNT, *Manpower* (cit. n.80), 406-410; ID., "The Army and the Land in the Roman Revolution", in *JRS* 52 (1962), 69-87 = *The Fall of the Roman Republic and Related Essays* (Oxford 1988), 240-280.

⁸⁹ Le tribun Ofilius disparut mystérieusement la nuit même, sans doute liquidé discrètement.

⁹⁰ Dio Cass. 51,3,1-3.

⁹¹ Suet. *Aug.* 17,3; Dio Cass. 51,4,3.

⁹² RR, 297.

revanche, l'historien de la révolution romaine a bien insisté, à plusieurs reprises, sur le fait que la conjonction des intérêts et du dévouement de la plèbe et des vétérans a fini par servir Octavien et a permis la victoire finale⁹³. Finalement, R. Syme a dû reconnaître le rôle essentiel des armées dans l'histoire du triumvirat, rôle qui ne se bornait pas aux affrontements militaires, mais a pesé lourd dans le domaine de la politique et de l'économie, même s'il n'apparaît parfois qu'en filigrane dans le développement du récit. En effet, R. Syme ne s'étend pas souvent sur les détails des interventions des militaires de tous bords; il préfère en synthétiser les résultats, puisqu'il privilégie les généraux. Mais les événements successifs que nous avons évoqués plus haut amènent aussi notre auteur à admettre que les militaires sur lesquels il fait porter la responsabilité de la destruction de la république romaine, en minimisant sans doute le poids des ambitions personnelles, "when offered some prospect that their aspirations for land and security would be recognized, the soldiers had been able to baffle politicians, disarm generals and avert bloodshed"⁹⁴. C'est donc un hommage — qui n'est pas une réhabilitation — rendu à leur (relative) sagesse bien qu'ils soient devenus "l'appui le plus solide de la monarchie militaire".

C'est ainsi que se forme une vision — qui en vaut bien d'autres — du rôle de l'armée, dès les débuts et dans l'évolution du principat augustéen. R. Syme est assez longuement revenu sur son organisation, à la fois dans les chapitres XXIV et XXVI, intitulés "The Party of Augustus" et "The Government". Il a insisté à juste titre sur les liens qui désormais uniraient le prince et le légionnaire. Ce dernier devait se sentir engagé personnellement envers le chef du gouvernement et, à travers lui, envers l'état romain⁹⁵, au détriment des allégeances personnelles, qui avaient contribué à ruiner la République. Il faut dire aussi que l'engagement personnel envers un général

⁹³ *RR*, 307; 368, etc.

⁹⁴ *RR*, 352.

⁹⁵ *RR*, 335.

fut oblitéré par les nouvelles conditions économiques réservées aux engagés, solde régulière et prime de démobilisation⁹⁶, faisant disparaître l'essentiel des revendications des hommes de troupe, qui avaient pesé si lourdement sur la vie politique au I^{er} siècle av. J.-C. L'adhésion de l'armée devenue professionnelle au principat augustéen semble totale; nulle sédition militaire ne vint plus en troubler le cours. Seule l'arrivée au pouvoir de Tibère allait déclencher des mutineries⁹⁷, dont les fauteurs, par un retour en arrière, attendaient qu'elles leur procurassent *ex ciuili bello praemia*⁹⁸; mais les temps avaient changé: les révoltes furent réprimées. Eloignée désormais du champ politique, l'armée romaine n'avait plus qu'à se soumettre et à obéir à ses chefs: le prince et ses représentants. Il faut dire aussi qu'en se professionnalisant, elle avait perdu ses caractères originels. Cela explique qu'elle disparaît rapidement, en tant qu'entité, dans la partie consacrée au règne d'Auguste du livre de R. Syme. Les enjeux du pouvoir se disputaient désormais entre les hauts personnages du régime.

De la même manière, le problème des vétérans — nous entendons par là les anciens soldats et non pas ces militaires expérimentés qui reprirent du service ou accumulèrent les années de service dans les années troublées — fut réglé de manière définitive, par leur passage dans les rangs de ce que R. Syme appelle de petits capitalistes⁹⁹. Il était bien passé le temps où leur ralliement progressif au fils adoptif de César avait fait aussi pencher la balance en sa faveur¹⁰⁰. D'autre part, la dispersion des anciens soldats hors de l'Italie et leur installation dans des colonies d'outre-mer¹⁰¹, voulues par le prince,

⁹⁶ *RR*, 369. Sur les problèmes de la solde, cf. déjà P.A. BRUNT, "Pay and Superannuation in the Roman Army", in *PBSR* 18 (1950), 50-70.

⁹⁷ Tac. *Ann.* 1,16-30, pour la révolte des légions de Pannonie; 31-49, pour celle des légions de Germanie.

⁹⁸ Tac. *Ann.* 1,16,1.

⁹⁹ *RR*, 425.

¹⁰⁰ Pour les efforts déployés par Octavien pour se rallier les vétérans de César et leurs résultats, *RR*, 120; 125; 141; 185, etc.

¹⁰¹ *RR*, 224: après Nauloche; 289; 334; 368.

constituaient des obstacles quasi insurmontables pour quelque intervention que ce fût dans les affaires. En quelque sorte, R. Syme approuve Auguste de s'être débarrassé, en leur donnant les satisfactions qu'ils attendaient, du problème politique que risquaient de poser les vétérans. Ceux-ci, par ailleurs, restaient utiles et pouvaient toujours, en cas de grave nécessité, être rappelés au service armé, comme ce fut le cas lors de la révolte de Pannonie et de Dalmatie, entre 6 et 9 ap. J.-C.¹⁰² Mais, comme pour R. Syme, la fidélité des vétérans, comme des soldats, était acquise au prince, il n'a pas jugé utile de revenir sur cet épisode, sauf pour signaler l'attachement des militaires à Tibère, devenu l'héritier légal du vieil Auguste¹⁰³: pour lui, la question militaire était réglée. Ainsi, les *milites* ont, *mutatis mutandis*, subi le même sort que la plèbe.

J'ai fait, plus haut, une rapide allusion à l'encadrement subalterne. Cet encadrement est recruté, en principe¹⁰⁴, dans les rangs de la troupe et en reste proche, par son origine même. Il faut y revenir pour deux raisons: tout d'abord, de nombreuses analyses de R. Syme n'ont pas perdu leur caractère novateur; d'autre part, certains des développements qu'il consacre aux officiers subalternes et à leur place dans la société augustéenne doivent être soumis à un nouvel examen, car l'histoire de l'armée n'a cessé de susciter l'intérêt dans le demi-siècle qui vient de s'écouler depuis la publication de la *Roman Revolution*.

Tout d'abord, R. Syme a toujours mis l'accent sur le rôle politique joué par les centurions, qu'il considère — du moins ceux de l'armée de César — comme "allies and political agents as well as officers"¹⁰⁵. Et ce rôle continua d'être joué par les officiers subalternes des armées triumvirales, à titre collectif ou

¹⁰² Sur ces événements, nous avons un témoin de première main avec Velleius Paterculus 2,111-115; il y avait, en 7 ap. J.-C., plus de dix mille vétérans dans l'armée commandée par Tibère et envoyée contre les révoltés.

¹⁰³ *RR*, 431.

¹⁰⁴ Voir cependant les remarques de GABBA, *Esercito* (cit. n.80), 88.

¹⁰⁵ *RR*, 70.

individuel: ainsi, en mai 43, une délégation de centurions et de soldats se présente devant le sénat, pour lui faire part des demandes, sinon des exigences d'Octavien¹⁰⁶. Parfois, la fonction d'agent politique faisait courir des dangers mortels; en témoigne un incident rapporté par Appien que n'a pas utilisé R. Syme, le meurtre, en 41, du centurion Nonius, au moment de la distribution prévue des terres aux vétérans d'Antoine et d'Octavien et qui provoqua bien des troubles¹⁰⁷. Le centurion, excusant le retard de l'héritier de César qui n'était pas encore arrivé au Champ de Mars et demandant le respect dû au commandant, fut tué par ses *commilitones* et son corps jeté là où Octavien devait passer¹⁰⁸. Et Nonius ne fut peut-être pas la seule victime¹⁰⁹ de la fureur des vétérans.

C'est de ce domaine politique aussi que relèvent les projets d'Antoine, voulant donner aux centurions, en les plaçant après les sénateurs et les chevaliers dans la troisième décurie, la judicature¹¹⁰; mais la *lex Antonia iudiciaria* fut finalement abolie. En réalité, ce projet avorté ouvre la voie à l'une des créations d'Auguste dans le domaine judiciaire, celle de la quatrième décurie de jurés, ouverte aux notables italiens dont le cens, inférieur de moitié au cens équestre, devait être plus accessible aux officiers retraités¹¹¹: il n'est donc pas exclu que certains d'entre eux aient pu ainsi être inscrits sur la liste des *iudices*; en ce cas, ils rejoignaient les notabilités locales, dont je reparlerai plus bas.

La tentative avortée d'Antoine nous amène au débat sur les capacités des centurions d'entrer dans les élites dirigeantes qui a retenu l'attention de R. Syme, étant donné qu'il conclut à une continuité certaine entre les pratiques césariennes, triumvirales

¹⁰⁶ *RR*, 185.

¹⁰⁷ Voir plus haut, p. 91.

¹⁰⁸ App. *B Civ.* 5,16,65-66, avec le commentaire de GABBA, *Esercito*, 39.

¹⁰⁹ Dio Cass. 48,9,1-2, précise que les vétérans tuèrent des centurions et des soldats fidèles à Octavien, mais il considère que la colère de ceux-ci venait de l'exclusion des biens sénatoriaux des distributions de terres.

¹¹⁰ Cic. *Phil.* 1,19-20; *RR*, 116.

¹¹¹ Suet. *Aug.* 32,6.

et augustéennes. Comme il l'a fait très justement remarquer, et en dépit du fossé qui sépare officiers supérieurs et officiers subalternes, c'est-à-dire officiers issus des cercles aristocratiques et officiers sortis du rang, il est bien connu que des centurions pouvaient gagner le rang équestre, profitant de leurs exploits sur les nombreux champs de bataille, de la bienveillance de leurs *imperatores*, et de l'accumulation des biens constituant le cens exigé. De même, certains jeunes gens de famille équestre demandaient une commission de centurion¹¹². Cependant, R. Syme a été amené à surestimer cette voie d'accès dans les élites, alors qu'il avait fait justice, par la confrontation des données, des allégations antiques sur la promotion des centurions dans le sénat par Sylla et par César¹¹³. Tout d'abord, il estime que "by a regular feature of the Augustan system senior centurions can pass directly into the *militia equestris* and qualify for posts of considerable importance"¹¹⁴. Par l'exercice justement de ces postes considérables, nos anciens officiers subalternes auraient pu donc rejoindre les aristocrates, membres de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, affectés aux mêmes tâches. Ces affirmations ne sont pas conformes aux résultats des enquêtes les plus exhaustives possible que l'on a pu mener à la fois sur les hauts fonctionnaires de l'époque augustéenne¹¹⁵ et sur les plus élevés en rang des centurions¹¹⁶. R. Syme a surestimé d'une part les données purement prosopographiques¹¹⁷, venant souvent d'une littérature fondée sur

¹¹² On sait que R. Syme avait, avant la rédaction de son livre, publié deux études sur le niveau social des centurions, "Who was Decidius Saxa?", in *JRS* 27 (1937), 127-137 = *Roman Papers* I (Oxford 1979), 31-41; et "Caesar, The Senate, and Italy", in *PBSR* 14 (1938), 1-31 = *Roman Papers* I 88-119.

¹¹³ *RR*, 78-79.

¹¹⁴ *RR*, 353-354.

¹¹⁵ Voir ainsi H.-G. PFLAUM, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain* (Paris 1950).

¹¹⁶ B. DOBSON, *Die Primipilares* (Bonn 1978), 6-11.

¹¹⁷ C'est d'autant plus étonnant que R. Syme dans *JRS* 27 (1937), 130 = *Roman Papers*, I 33, reconnaît lui-même que "stories about soldiers and centurions must therefore be taken with a strong dose of caution".

l'exploitation des *exempla*¹¹⁸, et d'autre part la capacité de création de nouvelles élites. Dans ce domaine, le prince avait déjà fort à faire avec les résistances sénatoriales et la contrainte du recours, en cas de crise, aux membres de l'ordre équestre pour assumer les responsabilités publiques¹¹⁹. Il n'y eut certainement pas de promotion systématique des officiers subalternes dans l'aristocratie d'Etat dans son degré inférieur (l'ordre équestre), et quand elle se produisit, elle ne toucha qu'une faible minorité d'individus, qui ne reçurent pas de responsabilités de premier plan¹²⁰. De même, s'il n'est pas douteux que certains jeunes gens se décidèrent à demander une nomination directe, *ex equite Romano*, pour servir dans les rangs des officiers subalternes, il est vraisemblable qu'ils formèrent l'exception, plus que la règle, contrairement à ce qu'affirme R. Syme¹²¹: il semble bien ici qu'il extrapole à partir de la réalité postérieure. Ainsi, il faut renoncer à prôner la promotion sociale systématique pour les représentants de la société militaire. On ne saurait admettre l'idée défendue par R. Syme du double recrutement de l'ordre équestre: "First, soldiers or soldiers' sons become knights through military service"¹²²: il s'agit là d'une simplification, car les conditions de

¹¹⁸ Un des exemples les plus typiques reste le cas de T. Marius Siculus, d'Uruinum, *RR*, 353-4; cf. aussi *PIR*² M 319; on trouvera le reste de la bibliographie chez S. DEMOUGIN, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens* (Rome 1992), n° 25.

¹¹⁹ Voir A. CHASTAGNOL, *Le sénat romain à l'époque impériale* (Paris 1992), 49-56, chap. IV: "La crise de recrutement sénatorial des années 16-11 av. J.-C."

¹²⁰ A cet égard, il suffit de comparer le tableau que fait B. DOBSON, *Primipilares* (cit. n.116), 10-11, et ceux que j'ai moi-même établis, *L'ordre équestre* (cit. n.62), 369; 373; 376, pour des catégories différentes d'officiers subalternes. On se reporterà aussi aux études récentes de D.B. SADDINGTON, "Prefects and Lesser Officers in the Roman auxilia of the Early Imperial Period", in *Proc.Afr.Cl.Ass.* 15 (1980), 20-58; ID., "Praefecti fabrum of the Julio-claudian Period", in *Festschrift A. Betz* (Wien 1985), 529-546; ID., "Praefecti classis, orae maritimae and ripae of the Second Triumvirate and the Early Empire", in *JRGZ* 35 (1988), 299-313; ID., "Early imperial praefecti castrorum", in *Historia* 45 (1996), 244-252.

¹²¹ *RR*, 354; cf. aussi 396.

¹²² *RR*, 354.

l'anoblissement équestre¹²³ différaient notablement selon le statut familial¹²⁴.

La révolution romaine et la société qu'elle engendra étaient, au fond, bien moins militarisées que ne le laisse penser la lecture attentive de la *Roman Revolution*, à l'exception naturellement de la période du Triumvirat, relativement courte par rapport au long règne du *princeps*.

Le dernier point que je voudrais examiner ici est la place prise par les officiers subalternes, à leur retraite, dans les élites locales, principalement en Italie, surtout dans les cités qui eurent la chance d'échapper à la colonisation militaire: on comprendra mon point de vue, dans la mesure où la question ne se pose pas dans les mêmes termes dans les colonies, installées en Italie ou dans les provinces, puisqu'à la fondation, leurs notables se recrutent parmi les colons les mieux pourvus — ceux qui ont reçu les plus grands lots, c'est-à-dire les sous-officiers et officiers subalternes¹²⁵, qui en vinrent à partager l'adhésion de leurs subordonnés au parti d'abord des triumvirs, puis à celui d'Auguste. Adoptant une vue assez répandue, R. Syme insiste à plusieurs reprises sur le rang éminent, à l'échelon local, qui aurait été celui de ceux-ci, occupant le haut du pavé dans

¹²³ R. Syme invoque l'exemple de la famille paternelle de Vespasien, dont il présente l'ascension dans un raccourci assez saisissant, bien typique de sa méthode: pour lui, T. Flavius Petro, vétéran de Pompée, eut un fils de rang équestre, T. Flavius Sabinus, collecteur d'impôts "qui fut le père d'un empereur romain". Cependant, quelques objections peuvent être présentées: tout d'abord, il n'est pas sûr que Flavius Sabinus ait jamais été chevalier et nous ne savons pas s'il faisait partie du 'conseil d'administration' du quarantième d'Asie, ce qui aurait pu prouver son statut; en revanche, il avait dû accumuler une fortune suffisante pour que ses deux fils pussent entrer dans les ordres supérieurs. Vespasien commença sa carrière dans l'ordre équestre, avant de recevoir le laticlave et d'entretenir une carrière d'*homo nouus*; cf. CHASTAGNOL, *Sénat* (cit n.119), 71-78, chap. VI: "Le laticlave de Vespasien".

¹²⁴ Cf. DEMOUGIN, *L'ordre équestre* (cit. n.62), 600 sqq.

¹²⁵ Pour ne citer qu'un seul cas, on songera à Arelate (Arles), où les premiers magistrats de la colonie établie par César puis refondée par Claudio Nero sont des militaires. On pourrait faire des remarques identiques pour d'autres cités, dont l'histoire coloniale est assez bien connue, comme Philippi.

leurs patries ou leurs communautés d'accueil. Ainsi, "after the Sicilian War Octavianus accorded to his centurions on discharge the rank of town-councillors in their *municipia*"¹²⁶. C'est là une allusion à l'affaire d'Ofilius que j'ai évoquée plus haut¹²⁷, affaire corroborée par un passage de Dion Cassius¹²⁸, où l'on voit Octavien faire miroiter aux centurions ainsi qu'aux tribuns l'obtention de la dignité décurionale. Nous ne savons pas si cette promesse fut accomplie: elle le fut pourtant pour E. Gabba, qui adopte la position de R. Syme, tout en distinguant soigneusement les statuts des cités¹²⁹: en effet, tous les cas connus sont observés dans des colonies. La promesse d'Octavien ne valait donc que pour les futures implantations coloniales, et en aucun cas pour toutes les cités de l'Italie. Là encore, on mesure les dangers de la généralisation. Dans toutes les cités qui ne possédaient pas le statut colonial, les centurions étaient réduits à la loi commune, alors qu'ils ne jouissaient peut-être pas encore de l'immunité qui allait être accordée par la suite à tous les vétérans¹³⁰. De toute façon, à l'époque d'Auguste, ils devaient être sollicités sans doute par leurs concitoyens pour assumer des charges municipales: ils n'y perdaient rien, étant donné les priviléges accordés par Auguste aux cités de l'Italie tout entière¹³¹ et à leurs élites. Celles-ci suscitent depuis une vingtaine d'années un regain d'attention, et leur rôle est soumis à une réévaluation: il n'est pas sans intérêt, dans ce cadre, d'analyser scrupuleusement la place des militaires dans les petites sociétés locales.

Au fond, R. Syme traite l'armée et le fait militaire comme il a traité la plèbe; ils restent présents dans les années difficiles, puisqu'ils conditionnent le succès d'une faction, et qu'ils per-

¹²⁶ *RR*, 243.

¹²⁷ Voir plus haut, p. 93.

¹²⁸ Dio Cass. 49,14,3.

¹²⁹ GABBA, *Esercito* (cit. n.80), 140.

¹³⁰ Sur l'immunité des vétérans, voir en dernier S. DEMOUGIN, "Les vétérans dans la Gaule Belgique et la Germanie inférieure", in *Cités, Municipes, Colonies* (Paris 1999), 355-380, avec rappel de la bibliographie antérieure.

¹³¹ Suet. *Aug.* 46.

mettent l'accomplissement des ambitions personnelles et l'établissement d'une forme originale de gouvernement. Ils passent ensuite à l'arrière-plan, laissant aux puissants les premiers rôles. Cette vision historique ne laisse pas de poser maint problème, et en particulier elle ne rend pas compte de la réalité de l'exercice du pouvoir, qui ne peut être entièrement solitaire et doit tenir compte, sous un certain angle, de l'existence de forces armées issues du peuple, qui, comme devait le montrer la suite, ont pesé lourd sur le destin de Rome. Mais ces forces armées permettent aussi l'émergence de personnages qui se glissent dans cette oligarchie gouvernementale dont R. Syme voulait retracer l'histoire. Ce sont là des éléments qui viennent perturber le système traditionnel de partage et d'exercice du pouvoir. Sans vouloir tomber dans la prosopographie qui doit être bannie de ces Entretiens, je voudrais cependant mentionner les jugements extrêmement défavorables qui sont portés par R. Syme sur les nouveaux-venus, ou les parvenus, comme on voudra, qui ont profité des situations troubles pour se forger une position: qu'il me suffise ici de rappeler les noms de Salvidienus Rufus¹³² et de L. Tarius Rufus¹³³, hommes de rien, parvenus à des situations dominantes; si le premier fut perdu par son ambition et fut exécuté en 40 sur l'ordre d'Octavien, le second, plus chanceux, finit par obtenir le consulat en 16 av. J.-C. Par contraste, le triste Varus, auteur du plus grand désastre connu par Auguste, est traité avec relativement plus de considération¹³⁴.

Certes, la *Révolution Romaine* est une histoire aristocratique, faite par des aristocrates, retracée par un historien qui fut lui-même un aristocrate, et destinée à des lecteurs peut-être aristocratiques. Mais on ne peut séparer la lutte pour le pouvoir de la prise en considération des conditions objectives qui ont permis

¹³² *RR*, 217-220 pour sa fin misérable.

¹³³ *RR*, 362; 425; 452.

¹³⁴ *RR*, 511: ses défauts sont rachetés par son appartenance au patriciat.

un dénouement au profit de l'un des camps en présence; il en va de même d'ailleurs pour l'analyse de l'exercice du pouvoir, avec sa très lente tendance à l'absolutisme dès les débuts du I^{er} s. ap. J.-C. Pour reprendre le titre d'un livre célèbre d'Elias Canetti, *Masse et puissance*, les masses ont eu leur part dans l'accomplissement de la révolution romaine et dans l'établissement de la puissance du prince: sans elles, représentées ici par le peuple et par l'armée qui en est l'émanation, cette révolution n'aurait pu s'accomplir.

DISCUSSION

F. Millar: I would like to offer some reflexions which perhaps serve to explain, at least in part, the limitations of attention which work Syme's treatment of all the various individuals and groups who played some part in his *Revolution*.

One is that it was clearly his intention — at one which, at a very young age, he carried out successfully — to write a powerful, fast-running narrative of political and military events and of the acquisition of power. The plan therefore hardly allowed for detailed discussion of constitutional or administrative structures or of the major administrative steps such as the settlement of veterans in Italy or the provinces or the foundation of new *coloniae*.

Focused, has it is, on the movement of events at the center, the book also finds no place for the type of iconographic, monumental and epigraphic reflections of the *nousus status* of the sort which, for instance, Paul Zanker has discussed in the case of Pompei, and which are also visibly present in the two well-known inscriptions from the *colonia* of Pisa.

On the other hand, it should be admitted that within certain limits, the design of the book embodies a conscious and deliberate attempt to widen our conceptions of who the relevant actors, on the stage of Roman politics were, by underlining the "new men", above all from Italy, who found entry to the Senate in this period, and beyond them many other named individuals, recorded on inscriptions or mentioned in passing in literary sources who belonged to the social level of local notables or served as equestrian officers or centurions. But, even though he does thus broaden the scope of Roman political history, he does not go on to turn this evidence into social history proper. This interest remains focused on the fortunes of individuals.

But there is also, as is obvious to all, a different current in his interest in individuals and families, and their rise or fall, and that is of course his lifelong fascination with the Roman aristocracy. It is easy, and not in itself misleading, to connect this interest in the arrival of 'intruders' in the Roman system with his own origins as a 'colonial' in New Zealand. Hence, of course, his *Colonial Elites* (1958). But at the time when he wrote *The Roman Revolution*, he had already completed a draft of a book called *The Provincial at Rome*, a draft which was found among his papers after his death and will be published shortly. This theme, the rise of 'intruders' is certainly important in the *Roman Revolution*. It stands in contrast with the other strand mentioned, the 'aristocracy' proper, which in academic terms owes its origins to two different facets of German scholarship. One is the history of the *nobiles* of the Republic, for which he owed much to Friedrich Münzer's *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien* (from which he borrowed the term "free State = der Freistaat"). The other was the tradition of the *Prosopographia Imperii Romani*, based above all on the *cursus* inscriptions of the Imperial period. As in *The Augustan Aristocracy*, the two fields of study could be brought together, in a highly creative way, with the aid of the rich literature of the Augustan period.

This picture of the partly changing and partly unchanging make-up of the governing group retains its fascination, even if the theme hardly justifies the use of the controversial term 'revolution'. If there was in this period a more profound 'revolution', connected with the redistribution of land in Italy, that was not the subject of Syme's book. Nor, as already mentioned, were other important structural and administrative changes. These limitations must be accepted. But the paper is clearly justified in suggesting that the unwillingness to take seriously the impact of popular pressure and popular discontent in the story of events on the later 40' and the 30' represents a more profound limitation in the sympathies of the author.

S. Demougin: La riche intervention de F. Millar appelle plusieurs commentaires. Tout d'abord, il faudrait bien évidemment s'entendre sur le concept même de 'révolution', qui n'éveille certainement pas les mêmes références et les mêmes échos chez tous les lecteurs de la *Révolution romaine*. On simplifiera les choses en la définissant comme un bouleversement des structures politiques, administratives et sociales; mais à l'aune du monde moderne, la révolution romaine a pris son temps et a beaucoup moins changé les apparences. R. Syme a choisi de restreindre le concept de révolution à la mutation des élites, et, pour ce faire, il a privilégié les destins individuels; il vient, à juste titre, d'être insisté sur sa fascination envers l'aristocratie — sans doute aussi bien romaine qu'anglaise —, expliquée par sa situation personnelle; il est sans doute d'autres domaines où celle-ci explique ses positions, par exemple vis-à-vis de l'armée, tant triumvirale qu'augustéenne. Le titre de l'ouvrage de R. Syme n'était donc pas entièrement adéquat.

Il est évident que, vu son appréciation des élites républiques, R. Syme ne pouvait qu'être très réticent devant l'émergence de nouveaux cercles dirigeants, moins aristocratiques et moins purement romains et latins. D'ailleurs, une question devrait être à nouveau posée, étant donné l'accroissement de la documentation: la définition de la noblesse augustéenne et ses diverses composantes, la part réelle de la montée des 'new men', et la permanence de représentants des anciennes familles aristocratiques, tant dans leur lignée masculine que féminine. A cet égard, il faudrait envisager l'entreprise d'un "Broughton" pour l'époque augustéenne.

Mais on ne peut éviter de constater que R. Syme a négligé tout à fait volontairement le rôle des masses, ou des représentants du peuple, lors de la période vraiment révolutionnaire de l'histoire romaine, de la victoire de César à la constitution du principat en 27 av. J.-C., rôle qui fut réel, comme j'ai essayé de le montrer.

Dans cette optique, le jugement que R. Syme allait porter sur l'intrusion de l'Italie, enfin dotée entièrement du droit de

cité par César, ne pouvait qu'être négatif, puisqu'elle en arrivait à transformer notablement les rapports de puissance, au moment de la constitution du principat. Cependant, cette Italie elle-même n'avait pas fait un choix clair entre les compétiteurs pour le pouvoir suprême, puisqu'elle était divisée entre 'octavianistes' et 'antoniens'; elle fut manipulée de main de maître par les amis de l'héritier de César.

Il reste que l'œuvre de Syme demeure l'un des plus grands et plus importants ouvrages sur une période cruciale de l'histoire de Rome, et qu'il lui était parfaitement licite de privilégier le domaine social.

G. Rowe: Je poserai une question tout à fait dans la ligne de celle de F. Millar. Pour une part — et je ne le dis pas pour vous flatter — je trouve qu'il y a une histoire de la révolution romaine aussi parlante que celle de R. Syme dans le deuxième volume que vous avez consacré à l'ordre équestre, dans la *Prosopographie*. Aussi, trouvez-vous le traitement de l'ordre équestre fait par Syme adéquat? F. Millar a bien mentionné Velleius Paterculus; dans mon histoire personnelle de la révolution romaine, le protagoniste serait plutôt Holconius Rufus de Pompéi.

S. Demougin: Avant de répondre à votre question, je voudrais revenir rapidement sur les raisons qui m'ont poussée à ne pas parler de l'ordre équestre vu par R. Syme dans le cadre de ces Entretiens. Vous avez eu l'amabilité de parler de mon livre sur l'ordre équestre: il se trouve que j'ai écrit des centaines de pages sur l'*ordo equester*, et les auditeurs comprendront mon souci de diversification. Pour en revenir au traitement réservé par R. Syme aux chevaliers romains, il faut bien reconnaître qu'il y a une discontinuité dans la description de leur histoire et de leur intervention dans les affaires de l'Etat. Dans les premiers chapitres de la *Révolution romaine*, R. Syme a parfaitement marqué le caractère aristocratique de l'ordre, très proche de l'ordre sénatorial, comme devait le prouver par la suite Cl. Nicolet, dans sa thèse; mais au fur et à mesure du

déroulement des événements ‘révolutionnaires’, et de l’évolution de l’organisation statale, R. Syme met de plus en plus l’accent sur ce qu’il considère comme les effets négatifs de la présence de l’ordre équestre: son recrutement italien — “ces hommes au visage dur” —, opposé à l’ancienne aristocratie, ainsi que l’attachement des chevaliers à la personne d’Octavien/Auguste, qui fait de l’*ordo* l’un des fondements du parti d’Auguste. Au fond, R. Syme reproche aux chevaliers leur désaffection à l’endroit des grandes familles et leur ralliement au nouveau régime. Il suffit, par exemple, de relire les jugements sévères qu’il porte sur C. Sallustius Crispus, l’ultime conseiller d’Auguste, qui rendit un signalé service à son héritier. Les *equites Romani* restent des parvenus, qui ont réussi à gagner des positions officielles et inexpugnables dans le système gouvernemental. Ce faisant, R. Syme n’a pas voulu reconnaître que le renouvellement des élites traditionnelles romaines passait justement par le recours à l’Italie, ayant obtenu enfin le droit de cité, et par l’appel aux forces vives de l’ordre équestre, considéré comme le *seminarium ordinis senatorii*.

Si l’on évoque le cas de Velleius Paterculus, on doit reconnaître qu’il est tout à fait atypique et qu’il échappe à la définition commune des élites locales en Italie, telles qu’on les connaît à partir de la fin de la République: il appartenait, par sa mère, à une famille princière de l’Italie profonde (Vell.Pat. 2,16,2), liée à de puissants aristocrates romains, et en particulier aux Claudii; tous les chevaliers n’avaient pas une aussi noble origine. On pourrait faire les mêmes remarques avec Octavien lui-même, dont la fortune est due à ses liens familiaux avec les patriciens Iulii. Je ne crois pas qu’on puisse placer les Vellei de Capoue ou les Octauii de Velletri dans la série des simples notables d’origine locale, comme le reste malgré tout le riche Holconius Rufus, *princeps* lui aussi, mais dans une petite ville campanienne.

J. Scheid: A propos de l’opposition entre l’aristocratie romaine et l’Italie, dont il vient d’être question, je voudrais

attirer l'attention sur une page de la *Révolution romaine* qui oppose clairement Auguste à cette aristocratie, comme l'Italie à Rome (*RR*, 453 sqq.). Parmi d'autres traits de caractère d'Auguste, Syme décrit ses représentations religieuses comme traditionnelles et locales ("Augustus was a singularly archaic type" et "his religion and ever his superstitions were native"). Contrairement à la haute aristocratie hellénisée, érudite et sceptique, qui s'interrogeait en philosophe sur les raisons ultimes des choses, Auguste inclinait vers les dieux traditionnels et les superstitions du terroir italien. Cette affirmation de Syme est, une fois de plus, originale par rapport aux historiens contemporains. La question que l'on peut toutefois se poser concerne la valeur de cette affirmation, sur laquelle Syme fonde le "programme national". Quelle est la portée de ce trait de caractère, que Syme n'a pas inventé, mais, comme toujours, trouvé dans les sources (*Suet. Aug.* 90 sq.)? Peut-on considérer que cet imaginaire municipal constitue, lui aussi, une victoire de l'Italie sur Rome, et peut-être l'une des raisons du succès d'Auguste?

S. Demougin: Je viens de parler à l'instant de la position singulière des Octauii de Velletri parmi les familles appartenant aux notabilités italiennes. En dépit des affirmations de Suétone, peut-on croire vraiment à cette réelle 'italianité' d'Octavien? Que le recours à l'Italie et son exaltation soient devenus un élément prépondérant de l'idéologie et de la propagande impériales, c'est indéniable, et c'est ainsi que se marque, entre autres, la rupture avec les temps passés. Mais peut-on vraiment croire à la rusticité d'Octavien, lui qui a reçu l'éducation typiquement aristocratique des nobles romains, et qui se trouvait, de par ses connexions familiales, appelé, de toute façon, à un grand destin?

Les remarques de R. Syme sur la religion et les superstitions d'Auguste sont issues, sans doute, de son jugement sur le personnage, qui lui est extrêmement défavorable. On peut dégager ici un parallélisme entre l'appréciation négative sur l'Italie et l'hostilité montrée à la personne d'Auguste. Nul ne saura

jamais quelle était la position religieuse personnelle du *princeps*; quant à ses *religiones*, se distinguent-elles vraiment par leur caractère indigène? On peut en douter fortement, à moins de considérer que, par exemple, l'attention aux prodiges et la superstition des dates (Suet. *Aug.* 92) ne se rencontrent que dans les petites cités italiennes ou dans les campagnes. Si Suétone se contente d'une énumération des pratiques religieuses et des croyances d'Auguste, R. Syme, lui, a été au-delà, en voulant le déconsidérer. L'existence de la "victoire de l'imaginaire municipal" reste à démontrer. En revanche, pour assurer la cohésion non seulement de l'Italie, mais encore de l'empire, on comprend qu'Auguste se soit tourné vers les divinités traditionnelles.

T. Hölscher: Fergus Millar hat sicher zu Recht darauf hingewiesen, dass Ronald Symes Blick und Interesse für Individuen, Karrieren und Lebensläufe mit der literarischen Form seines Buches zusammenhängen. Andererseits frage ich mich ob nicht auch seine tatsächlichen eigenen Lebenserfahrungen ihm diese Perspektive nahe legen konnten. Er selbst war ja von New Zealand in die festgefügte Gesellschaft von Oxford gekommen und musste von daher eine geschärfte Aufmerksamkeit für individuelle Lebenswege haben. Vor allem aber war die Welt damals voll von Menschen, die von der Diktatur der Zeit auf ungewöhnliche Lebensbahnen und zu extremen Entscheidungen getrieben worden waren: Bert Brecht, der als Kommunist Deutschland verlassen musste; Thomas Mann, der der konservativen Bildungselite zugehörte und ebenfalls emigrierte, aber mit Brecht nichts gemeinsam hatte; Wilhelm Furtwängler, der im Land blieb, für die Diktatur keine Sympathie hatte, aber um der Laufbahn und der Musik willen zu Kompromissen bereit war. Und unter den Kollegen Eduard Fränkel, Felix Jacoby und Paul Jacobsthal, die vertrieben worden waren und in Oxford ankamen; Eduard Täubler, und Helmut Berle und andere, die ebenfalls blieben, aber sich ideologisch einfärbten und zu Ansehen und Einfluss kamen; dann wieder Werner

Jaeger, der so gerne eine führende Rolle in der ‘Erneuerung’ des Staates gespielt hätte, aber wegen seiner jüdischen Frau gehen musste. Angehörige dieser Generation sprechen viel mehr von den Lebenswegen einzelner Personen unter dem Druck der Diktaturen, gegen die sie ohnmächtig waren oder zu sein glaubten, als von politischen Institutionen, Strukturen und Ideologien. Sollte nicht Ronald Symes Sicht der *Roman Revolution* solchen Erfahrungen geprägt sein?

S. Demougin: Il est indéniable que le choix de R. Syme de privilégier les individus et donc de fonder son ouvrage sur la description et l'étude des destins personnels lui permettait aussi de concevoir une oeuvre non seulement historique, mais aussi littéraire. Ceci étant, il se pose aussi la question des choix de l'historien et de ses attitudes propres face à la société de son temps et à la place qu'il y occupe. Il n'y a pas d'histoire purement objective; il n'y a pas d'historien détaché absolument de l'époque dans laquelle il vit. Issu d'une société coloniale, vivant à Oxford dans une société anglaise encore traditionnelle, R. Syme, tout naturellement, était conduit à s'intéresser à toutes les questions touchant au maintien et/ou à la disparition des aristocrates, que ce soit dans une Rome déchirée par de très graves conflits civils, ou dans une Europe où les anciennes structures, comme les aristocraties, entre les deux guerres mondiales, connaissaient un lent déclin, ou se voyaient détruites par la création de nouveaux régimes politiques. Par ailleurs, de nouvelles forces qui se voulaient aussi politiques, étaient sorties du premier conflit mondial. Comme vient de le faire remarquer justement J. Scheid, l'antipathie de R. Syme envers les vétérans romains vient peut-être du rôle que voulurent jouer aussi les anciens combattants de la première guerre mondiale entre 1920 et 1939.

Certes, la réflexion de R. Syme a pu être nourrie par les événements vécus par sa génération: l'époque a été marquée par le sort d'individualités puissantes, qui ont connu des sorts très différents, comme cela avait déjà été vécu par l'aristocratie

romaine; les exemples évoqués par T. Hölscher trouveraient leur équivalent dans l'Antiquité, avec les exilés de l'intérieur, les neutres, les ralliés et les partisans résolus du principat.